



## Reconnaissance de dette particulier non respectée aidez-moi svp

Par **Ioema**, le **10/11/2014** à **12:29**

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide car je suis perdue. J'ai prêtée 4000€ à un ex. Il m'a fait une reconnaissance de dette en bonne forme stipulant qu'il s'engage à me rembourser 90e par mois à partir de novembre 2012. Il m'a remboursé cette somme jusqu'en décembre 2013. A partir de là, je lui ai demandé s'il pouvait augmenter les mensualités afin qu'on en finisse plus vite, il m'a dit d'accord mais depuis c'est sa copine qui me rembourse 120e par mois (je le vois dans l'intitulé du virement à la banque). Mais depuis septembre 2014, pas de mensualité, octobre 2014 j'ai la mensualité, novembre 2014, pas de mensualité. Le paiement est de plus en plus difficile. J'ai donc envoyé par recommandé un courrier à l'adresse indiquée sur la reconnaissance de dette demandant de me rembourser les mensualités manquantes, le courrier m'a été renvoyé, il a du changer d'adresse. J'ai contacté sa famille qui est au courant de tout cela, tout le monde fait le mort et me dit qu'ils ne savent pas où il habite .. Bref, je suis au point mort, pas d'adresse pour envoyer une mise en demeure, puis-je tout de même faire une demande d'injonction de payer ? sans adresse du débiteur ? Aujourd'hui, cet ex me doit encore plus de 1600€ et je sais qu'il est fiché à la banque de France car il doit aussi de l'argent à d'autres créanciers. Je ne sais pas comment faire pour ne pas me faire avoir, je n'ai pas envie d'engager des procédures et qu'on me dise qu'il ne peut pas me rembourser vu qu'il est en surendettement ? (en sachant que Mr part en vacances à l'étranger et s'achète une audi...). Bref, j'ai envie de me dire que les lois sont bien faites en France afin qu'elles puissent me protéger moi, mais j'ai bien peur de me retrouver bredouille ! C'est pourquoi je vous demande de l'aide, comment trouver son adresse ? un téléphone pour essayer de m'arranger avec lui ? dois-je porter plainte ? saisir le tribunal au risque de ne rien avoir ? ou le laisser continuer à me rembourser quand il désire (s'il continue à la faire)?

Je vous remercie d'avance pour votre aide précieuse.

Merci

Par **moisse**, le **10/11/2014** à **17:14**

En fait vous n'avez besoin de personne, vous avez parfaitement exprimé la situation et les choix qui s'offrent à vous, les chances de faire prospérer ou périliter votre exigence.

Sauf pour la plainte, réservée à une action pénale alors que votre affaire est exclusivement civile.

Vous n'aurez pas de difficulté à obtenir un titre exécutoire, mais risquez effectivement de subir l'adage qui dit qu'on ne tond pas un œuf.